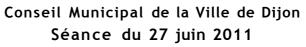
Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-0028-DE
Date de signature : 01/07/2011
Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or - Convention d'objectifs et de financement pour la période 2010-2013

Mme AVENA, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a donné son accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°2 pour la période 2010-2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), fusion des anciens Contrat Temps Libre et Contrat Enfance, est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance », pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

28

I. BILAN 2006-2009

Le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2006-2009 a permis de financer les actions suivantes :

1) Au titre du volet « enfance » (enfants de moins de six ans) :

- crèches collectives : Delaunay, Grésilles, Montchapet, Tivoli, Varennes, Voltaire, mini-crèche de la Colombière
- crèche familiale de la Colombière
- haltes-garderies : Delaunay, Fontaine d'Ouche
- relais petite enfance : d'Alembert, Fontaine d'Ouche, Roosevelt
- pilotage enfance
- structures partenaires : crèche de la Croix Rouge, crèches Jean-Jaurès CSF, crèche Junot, La Cadole, La P'tite Fac, crèche Maison des Fées, Manège, crèche Princes de Condé, crèche et halte-garderie Roosevelt
- -accueils maternels extra-scolaires : château de Pouilly, Balzac, Champollion, Colombière, Mansart, Marie-Noël, Marmuzots, Montmuzard, Sainte-Anne
- accueils maternels périscolaires
- ludothèque

2) Au titre du volet « jeunesse » (enfants de plus de six ans) :

- accueils élémentaires extra-scolaires : ADPEP château de Pouilly, Balzac, Champollion, CER SNCF Quartier des Bourroches, Mansart, Sainte-Anne, Anjou
 - accueils élémentaires périscolaires
 - animation des quartiers accueil jeunes Mansart
 - animations sportives de quartiers (ASQ)
 - formation BAFA BAFD, coordination PEL, actions PEL, conseil municipal d'enfants.

Sur les 4 ans du contrat, la prestation de service enfance est de 13 480 433 €.

II. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2010 - 2013

Le prochain Contrat Enfance Jeunesse reprendra les actions du précédent contrat qui continuent ainsi à être financées, ainsi que des actions nouvelles.

Les actions nouvelles sont les suivantes

A) Volet « Enfance »

- Achat depuis le 1^{er} septembre 2010 de 10 places à la crèche « La Chouroseraie » Calypso

Coût : 9000 €/place soit 90 000 €

PSE: 2010: 13 771,85 € (pour 4 mois)

2011 : 41 497,52 € 2012 : 44 724,13 € 2013 : 44 724,13 €

- 2012 : extension de 5 places sur le site Libération à Talant (soit 53 places au lieu des 48 actuelles). Le nombre de places accompagnées par le Contrat Enfance Jeunesse passe ainsi de 5 à 10.

Coût estimé à : 7 438 € par place

PSE : 2012 : 27 085,81 € 2013 : 27 085,81 €

B) Volet « Jeunesse »

- Développement Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Montmuzard
- Création de 40 places élémentaires à compter de janvier 2011 en complément des 80 places maternelles

PSE : 2011 : 31 826,35 € 2012 : 37 831,36 € 2013 : 43 416,75 €

- Développement Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Baudelaire

- Extension de la capacité d'accueil : 56 places au lieu de 48 places à compter de 2011. Prise en compte du développement quantitatif dès 2010.

PSE: 2010: 4 673,42 € 2011:15 794,90 € 2012:18 132,18 € 2013:19 218,65 €

- Développement Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Anjou

Augmentation du nombre de places de l'accueil élémentaire programmée pour 2013 : de 65 à 80 places.

PSE : 2011 = 1 298,47 € 2012 = 2 026,74 € 2013 =18 577,40 €

Pour la période 2010-2013, l'ensemble des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (actions antérieures reconduites et actions nouvelles) permettraient la perception d'une participation de la CAF à hauteur de 14 521 867 €.

Par ailleurs, d'autres actions pour lesquelles la Ville souhaiterait s'engager ultérieurement, pourraient faire l'objet d'un avenant.

Le texte intégral du contrat est à la disposition de Mesdames et Messieurs les élus.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 dans les conditions proposées ainsi que tout acte à intervenir pour sa régularisation.

